11h57

TAHOERAA HUIRAATIRA

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DE L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE
Le - 3 JUIL. 2018
N° 0083

ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

QUESTION ORALE

Monsieur James HEAUX

à

Madame la Ministre du tourisme et du travail, en charge des relations avec les institutions

Madame la Ministre,

L'actualité aérienne nous oblige à réagir et à vous interpeller ce matin.

En effet, le vol du 1er juillet 2018 de la compagnie French Bee, en partance pour Tahiti, n'a jamais décollé de San Francisco, pour des raisons techniques liées aux systèmes informatiques de l'appareil de bord.

Conséquences, 300 passagers, dont plusieurs polynésiens, se sont retrouvés comme laissés-pour-compte, dans le hall de l'aéroport de San Francisco, où ils ont dû passer la nuit, avant d'être finalement pris en charge par la compagnie aérienne.

Au-delà de l'annulation de ce vol BF710, ma question porte sur les engagements que vous avez pris devant notre assemblée le 7 décembre 2017, selon lesquels vous aviez assuré que *« la compagnie French Blue s'est engagée par écrit auprès du Gouvernement, à ne commercialiser que des billets allers-retours. »*

Or, force est de constater que deux mois après son premier vol commercial en Polynésie française, la compagnie aérienne, désormais appelée « French Bee », commercialise des allers simples, à destination de la Polynésie française.

Aussi, pouvez-vous nous indiquer, madame la Ministre, si vous comptez prendre des mesures de sanctions, à l'encontre de la compagnie aérienne French Bee, qui s'est pourtant engagée par écrit, à ne proposer à la vente que des billets allers-retours ?

Je n'ose pas croire que vos déclarations devant cette assemblée, en décembre dernier, n'étaient qu'un « effet d'annonce », pour reprendre vos propos.

Je vous remercie de la réponse que vous voudrez bien apporter à ma question.

James HEAUX
Représentant Tahoeraa Huiraatira
à l'Assemblée de la Polynésie Française